

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 13 décembre 2022

Afférents au CM : 15

L'an Deux Mille Vingt Deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous-la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 11

Convocation du 7 décembre 2022

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Mylène DIDON ; Madame Marianne DEON ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Séverine PETIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO ; Monsieur David LEPICIER.

Absents : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA ; Monsieur James GUILLEPAIN ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT ; Madame Marie-Madeleine ADAM.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DIDON.

DELIBERATION 2022-43 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2022

- Vu le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2022 ;
- Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal de ce procès-verbal ;
- Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Maire de ce procès-verbal à l'assemblée.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2022.

Les délibérations prises lors de la réunion du 18 novembre 2022 :

2022-37 : Désignation d'un secrétaire de séance

2022-38 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2022

2022-39 : Devis pour réseau d'eau de source naturelle « La Dhuy » dans le cadre des travaux de la rue Pasteur

2022-40 : Décision modificative n°2

2022-41 : Autorisation de signature d'un prêt relais en attente du FCTVA pour le financement des travaux de la rue Pasteur

Remarques : néant.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver le compte-rendu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



J.M. Beguin

Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN